

lité ni l'origine ethnique des immigrants. Le tableau ci-dessous répond du plus près possible à la question. Sur chaque dollar versé effectivement à l'égard des prêts, 79.8c. étaient remboursés à la fin de décembre 1953. On avait effectué 27,391 prêts pour lesquels on avait acquitté les factures des compagnies de transport; sur ce nombre, 17,037 soit 62.2 p. 100 avaient été complètement remboursés. Les prêts sont remboursables au cours d'une période de deux ans à compter de la date d'arrivée de l'immigrant au Canada.

	Bureaux d'immigration Royaume-Uni	Tous les autres bureaux
1951		
Feuilles de route émises	3,528	12,028
Valeur	\$580,179.60	\$1,978,004.60
1952		
Feuilles de route émises	185	4,077
Valeur	\$ 30,423.25	\$ 670,462.65
1953		
Feuilles de route émises	448	8,137
Valeur	\$ 73,678.08	\$1,338,204.87

Note: Les chiffres pour l'année 1953 comprennent 1,012 feuilles de route émises pour un montant de \$166,423.40 mais à l'égard desquelles les compagnies de transport maritime n'ont pas adressé d'état de compte vu que les personnes en cause s'étaient embarquées vers la fin de 1953 et au début de 1954.

Total des feuilles de route émises: 28,403.

Valeur totale des feuilles de route émises: \$4,670,953.05.

Total des frais de transport payés au 31 décembre 1953: \$4,504,529.65.

Perceptions pour la période s'étendant du 1^{er} février 1951 au 31 décembre 1953: \$3,599,087.21.

On continue évidemment à percevoir les remboursements.

3. Dans la plupart des cas une entente est conclue avec l'employeur de façon qu'une déduction mensuelle sur le traitement du particulier soit effectuée et que le montant en soit adressé à Ottawa et crédité au titre du prêt consenti au particulier. Dans les autres cas, l'immigrant effectue directement ses paiements à la division de l'immigration du ministère du Travail et, parfois, à des fonctionnaires du gouvernement provincial. On procède à la perception systématique des versements par l'envoi d'avis d'arriérés suivis de lettres, si nécessaire, lorsque les comptes indiquent que les versements n'ont pas été reçus à la date d'échéance. Les fonctionnaires du bureau de l'immigration le plus près du lieu de résidence de la personne sont aussi

requis de communiquer personnellement avec l'immigrant et de faire en sorte que celui-ci effectue ses versements chaque mois. On vérifie soigneusement les comptes des personnes en défaut et on s'efforce de retracer le particulier en question.

4. Statistiques non disponibles.

IMMIGRATION—COORDINATION DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

M. Fulton:

1. Existe-t-il un comité ou un organisme inter-gouvernemental chargé d'assurer la coordination et d'éviter le chevauchement des programmes fédéral et provincial en matière d'immigration et d'établissement?

2. Si tel est le cas, comment désigne-t-on ce comité, quels en sont les membres, combien de fois se réunit-il et quand a-t-il tenu sa dernière séance?

3. Si un tel comité ou organisme n'existe pas, prend-on des mesures propres à assurer cette coordination, en particulier en ce qui a trait au placement des immigrants, à l'établissement sur des terres et aux programmes relatifs à la main-d'œuvre agricole, et à concilier, en général, les exigences démographiques de la nation et les droits et les obligations des provinces?

4. Quelles sont la nature et la portée de toutes les dispositions auxquelles peut s'appliquer la troisième question et comment ces dispositions sont-elles appliquées?

L'hon. M. Harris:

1. Non.

2. Ne s'applique pas (voir réponse au n° 1).

3. Oui.

4. a) Les fonctionnaires fédéraux du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et les fonctionnaires des services provinciaux se tiennent en contact continu à l'égard de tous les problèmes d'intérêt mutuel qui intéressent le placement des immigrants, la colonisation en tant qu'elle concerne les immigrants et les plans intéressant les ouvriers agricoles. Au début de 1953, on a invité chacun des gouvernements provinciaux à déléguer de hauts fonctionnaires pour se rencontrer à des réunions avec de hauts fonctionnaires fédéraux en vue de l'étude des questions d'intérêt mutuel concernant l'immigration. Jusqu'ici, huit provinces ont envoyé des représentants à ces réunions où l'on s'est occupé surtout de trouver des moyens de réaliser une coopération et une collaboration plus étroites dans les domaines ci-dessus mentionnés. Par des programmes mis en œuvre sur place au Canada, on continue de tendre vers cette coopération et vers cette collaboration et d'en étendre la portée, quand c'est possible.

b) Comme le succès des programmes d'établissement d'immigrants est étroitement lié au bien-être des immigrants durant la période qui suit immédiatement leur arrivée au Canada, le gouvernement fédéral, au début